

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 novembre 2014

CP2014_11_25
id. 1189

L'an deux mille quatorze le vingt quatre novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. ASTOUL

**AVENIR ENTREPRISE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS À FINALITÉ ÉCONOMIQUE, AIDE À
L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS DE
PRODUCTION ET AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMATÉRIEL**

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en œuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre, l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique, le dispositif «Avenir Entreprise» permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissement et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2014 – 2020 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne le 28/06/2013 (SA39252) à savoir :

Taille des Entreprises	Taux maximum d'aides		
	Dans le zonage AFR (*)	Hors zonage AFR	Secteur agroalimentaire
Grandes entreprises	10 %	règle de minimis (**) (dans la limite de 200 000 € sur 3 ans)	règle de minimis
Moyennes entreprises	20%	10 %	40 %
Petites entreprises	30%	20 %	

(*) communes éligibles : Castelsarrasin, Goudourville, Lauzerte, Moissac, Montagudet, Montaignu-de-quercy, Montbarla, Montesquieu, Pommevic, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Valence, Castanet, Caylus, Ginals, Laguépie, Mouillac.

(**) règle de minimis : règlement européen du 14/07/2013

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

I. MODALITES D'OCTROI DES TROIS AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE

1. Investissements immobiliers :

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette subvention est plafonnée à 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

2. Acquisition d'équipements industriels de production :

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité «Avenir Entreprise». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale, plafonnée à 25 000 € par programme d'investissements présenté.

3. Investissements immatériels

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale, les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits,

est calculée selon un taux fixé au cas par cas par le comité «Avenir Entreprise». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Elle est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, et l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le **11 septembre 2014**, a déterminé les projets éligibles à chacun des trois types d'aides aux activités de production susvisées, qui sont l'objet du présent rapport.

II DEMANDES PRESENTEES

1) SARL « FRANCE CHARPENTES » à Castelsarrasin (ECO01431-ECO01433)

L'ENTREPRISE

La société MONToux, créée en 1984 par Jérôme MONToux, est spécialisée dans la maçonnerie générale. La demande importante de charpentes bois traditionnelles et le manque de spécialistes sur le territoire, a incité Jérôme MONToux et son frère Philippe à créer en mars 2013 une nouvelle structure FRANCE CHARPENTE destinée à la fabrication, à l'installation et à la pose de charpentes et abris bois pour les professionnels et les particuliers.

L'entreprise vient de construire un bâtiment de 1000 m² et doit créer 300 m² supplémentaires de bureaux. FRANCE CHARPENTES compte à ce jour 4 salariés en CDI et emploie 4 intérimaires.

Les deux sociétés (FRANCE CHARPENTES et MONToux) sont complémentaires et peuvent ainsi proposer une gamme de services complets et de grande qualité.

L'entreprise répond aux marchés publics. Elle réalise déjà 80 % de son chiffre d'affaires en charpente neuve. Le dirigeant souhaite développer dans un futur proche la fabrication de cabanons, abris bois. La construction de maisons en bois est envisagée si la demande continue à croître. En complément de cette activité, M. MONToux souhaite valoriser les déchets bois issus de la production et acquérir rapidement une machine qui lui permette de faire des copeaux ou plaquettes bois pour ensuite les vendre.

Les fournisseurs de bois de l'entreprise sont exclusivement français et sont issus des régions du Jura, des Vosges et du Massif central.

Il existe deux types de charpente : traditionnelle et ferme industrielle.

Dans notre Département, il n'y a pas d'entreprise qui fabrique, installe et assure le Service Après-Vente de ce type d'activité. On trouve d'une part, des vendeurs de bois de charpentes comme CHAUSSON et d'autre part des artisans qui réalisent la pose.

C'est la raison pour laquelle FRANCE CHARPENTES a une marge d'action importante pour conquérir des parts de marché en proposant un service sur mesure et complet, de la fabrication à l'installation.

On compte trois concurrents majeurs BCI et SIGA à Villeneuve/Lot et ALCABOIS à Colomiers.

LE PROJET

L'entreprise souhaite acquérir une scie dynamique très performante et de très grande taille pour débiter et raboter les planches de bois. **Le montant total de cet investissement est de 212 020 €** sur les trois prochaines années.

LES INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Conseil Général
Matériel		
Scie speed cut	199 020 €	199 020 €
Sous total 1	199 020 €	199 020 €
Immatériel		
Montage et formation	13 000 €	13 000 €
Sous total 2	13 000 €	13 000 €
TOTAL GENERAL(1+2)	212 020 €	212 020 €

Ces programmes sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 30 % des dépenses éligibles : (Zonage AFR)

Le Conseil Régional n'a pas souhaité accompagner ce projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le Comité Technique « Avenir Entreprise » dans sa **séance du 11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront de :

créer une nouvelle activité de fabrication de charpente bois sur le territoire
développer la productivité et la rentabilité,
créer 10 emplois.

Propose d'accorder à l'entreprise **SARL FRANCE CHARPENTES**, au titre de son programme d'investissement, une subvention totale de **17 851 €** répartie comme suit :

matériel : une aide de **14 926 €** soit 7,5 % des investissements retenus,
immatériel : une aide de 2 925 € soit 22,50 % des investissements retenus.

Portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **17 851 €**, soit environ 8,42 % de son coût total.

2) SAS AST à BRESSOLS (ECO 01442- ECO 1538)

L'ENTREPRISE

L'entreprise AST a vu le jour en avril 2013 et compte 3 associés dont M.BLACHERE, Directeur de production. Ce dernier exerce dans ce secteur d'activité depuis 1995 et a été gérant de l'entreprise GMT à Aucamville durant 9 ans. AST est un établissement spécialisé dans la préparation de surface, la protection et la décoration de métaux ferreux et non ferreux (portails, garde-corps, séparations de clôture...).

Le grenailage, mieux connu sous la dénomination de sablage consiste à préparer les surfaces en les rendant propres et aptes à recevoir une peinture industrielle en poudre qui sera cuite dans un four, c'est l'action du thermolaquage.

AST se situe à Bressols sur la zone d'activité de Trixe à proximité immédiate de l'A20 et l'A62. L'entreprise est actuellement locataire. A ce jour, elle emploie 3 personnes : M. BLACHERE responsable de production, un sableur et un peintre.

Pour développer les activités de l'entreprise, M. BLACHERE et ses associés misent sur la forte croissance du Tarn-et-Garonne (+ 40 % entre 2007 et 2040) et sur le fait que la région Midi-Pyrénées doit avoir la plus forte croissance de l'Hexagone.

Cette croissance démographique engendre en effet une hausse de la demande dans le secteur immobilier. Les résidences et les bâtiments à entretenir représentent un marché potentiel. Les principaux clients de l'entreprise sont les feronniers, les négociants en matériaux, les syndicats de co-propriété et les constructeurs. Marginalement, l'entreprise réalise des activités de sous-traitance pour la carrosserie industrielle et réalise une petite partie de son chiffre d'affaires pour les particuliers (salons de jardin, portails..).

La peinture industrielle s'adresse à tous les produits manufacturés qui doivent recevoir un revêtement de surface organique avant leur utilisation. On distingue trois grands secteurs : le bâtiment, l'industrie et les particuliers.

La concurrence est faible sur le Tarn-et-Garonne. On trouve l'entreprise THERMOLAQ implantée depuis fin 2011 Zone Nord à Montauban qui ne propose pas le thermolaquage.

LE PROJET

Le projet consiste à réaliser une cabine de grenailage, une cabine de thermolaquage et peinture et acquérir le matériel nécessaire.

Le coût total du projet s'élève à **330 853 €** sur les trois prochaines années dont la totalité est éligible.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immobilier			
Cabine poudrage	130 000 €	130 000 €	
2 Cabines de grenailage	140 700 €	140 700 €	
Réseau gaz	1 573 €	1 573 €	
Sous total 1	272 273 €	272 273 €	
Matériel			
Grenaille	11 100 €	11 100 €	
Pistolet peinture	6 424 €	6 424 €	
Production air comprimé	17 400 €	17 400 €	
Pistolet jet rapide	23 656 €	23 656 €	
Sous total	58 580 €	58 580 €	
TOTAL GENERAL(1+2)	330 853 €	330 853 €	

Ces investissements immobiliers et matériels sont éligibles à la politique «Avenir Entreprise» du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 20 % :

La Communauté de Communes du Grand Montauban pourrait intervenir à hauteur de 27 227 € sur le volet immobilier.

Compte tenu de l'intervention du Grand Montauban, le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de la politique Avenir Entreprise, à hauteur de **27 227 €** pour un programme d'investissements sur 3 ans réparti comme suit :

immobilier : une aide de **23 322 €** soit environ 8,56 % des investissements retenus,

matériel : une aide de **3 905 €** soit environ 6,66 % des investissements retenus.

Portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à 54 454 €, soit 16,45 % du coût total du projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le Comité Technique «Avenir entreprise» dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront de :

répondre aux besoins des clients locaux pour le traitement des métaux avec le système de thermolaquage,
conquérir les départements limitrophes dépourvus d'un tel service : Lot, Lot-et-Garonne et Gers et capter des entreprises toulousaines.
créer une nouvelle activité économique en Tarn-et-Garonne,
créer 3 emplois (en plus des trois existants) et les pérenniser.

Propose d'accorder à l'entreprise **SAS AST**, au titre de son programme d'investissement matériel et immobilier, **une subvention de 27 227 €**.

3) SARL REDON à SEPTFONDS (ECO 01465)

L'ENTREPRISE

L'entreprise a été créée en 1984 par M. Jacques REDON. Suite à son décès en 2006, sa fille Karine, étudiante âgée de 22 ans, décide de reprendre l'entreprise. En 2010, Mme REDON (mère) vient, elle aussi, à décéder.

Mike, le benjamin décide alors de rejoindre sa sœur pour tenter de sauver l'affaire de leurs parents.

Face à ses nouvelles responsabilités et grâce au concours de l'ensemble du personnel présent dans l'entreprise, Mike et Karine réussissent avec succès à poursuivre le travail entrepris et font même prospérer la casse grâce à leur grande détermination.

La consolidation de l'entreprise s'est faite sur 2010 et 2011, grâce aux primes à la casse où le garage réalise un chiffre d'affaires de 650 K€.

A ce jour, le nombre de salariés est de 7 répartis comme suit : 4 mécaniciens et 1 secrétaire et les deux gérants.

La S.A.R.L. REDON automobile est spécialiste du recyclage automobile et de la vente de pièces d'occasion depuis 30 ans. Les clients sont des particuliers et professionnels. L'entreprise propose aussi la vente de véhicules d'occasion et un service d'entretien et de réparation. Plus de 500 véhicules hors d'usages sont traités chaque année.

La carrosserie a basé son développement sur le recyclage et la valorisation des pièces et sur la qualité de service. Elle s'engage à expédier les pièces sous 48 H. Pour répondre aux exigences réglementaires, les techniciens sont régulièrement formés au registre des déchets, à la dé-pollution des véhicules hors d'usages, aux fluides frigorigènes, aux relations clients.

Pour exercer ses activités, l'entreprise a souhaité valoriser et formaliser sa démarche environnementale et elle dispose, à ce titre, de plusieurs labels et certification «ECO DEFI» «ENVOL» «CLARICE»...

La crise économique est favorable pour ce type d'établissement. En effet, les garages ou particuliers recherchent des solutions économiques pour entretenir leur véhicule. Les pièces d'occasion et les véhicules à petits prix sont très demandés.

On peut dénombrer 2 casses dans un rayon de 20 Kms (Albias et Mondoumerc) et 2 dans un périmètre de 50 Kms (Lacourt St Pierre et Moissac)

LE PROJET

Le projet consiste à réaliser l'extension du bâtiment destiné à l'atelier et au magasin.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immobilier			
Menuiserie	13 906 €	13 906 €	
Plâtrerie	21 161 €	21 161 €	
Electricité	19 485 €	19 485 €	
Plomberie	15 325 €	15 325 €	
Carrelage	11 415 €	11 415 €	
Peinture	3 614 €	3 614 €	
TOTAL GENERAL	84 906 €	84 906 €	

Ces investissements immobiliers sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général .

La région n'intervient pas sur ce type d'activité.

Le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de 12 735 €, au titre de l'investissement immobilier soit 15 % environ de son coût total.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le Comité Technique «Avenir Entreprise» dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront :

- d'élargir la gamme de produits (pièces d'occasion et neuves),
- d'améliorer l'organisation administrative afin de mieux piloter la gestion de l'entreprise,
- d'augmentation du chiffre d'affaires de 10 %,
- de créer 3 emplois.

Propose d'accorder à l'entreprise **SARL REDON**, au titre de son programme d'investissement immobilier, une subvention de **12 735 €**.

4) EARL PEPINIERE RISPE à MOISSAC (ECO 01515-ECO 01516)

L'ENTREPRISE

L'entreprise RISPE a été créée en 1937 par Antonin RISPE. La deuxième génération a pris le relais entre 1962 et 1997. Suite à des difficultés rencontrées par l'entreprise, Sébastien, petit fils d'Antonin , alors étudiant décide de reprendre l'entreprise.

Aujourd'hui, Sébastien RISPE a organisé la société autour de deux sites : une exploitation agricole et une pépinière qui sont installées à la Mégère (pépinière) et à St Benoit à Moissac (station fruitière).

L'entreprise est aussi propriétaire de 40 ha de terres à Cavaillon pour la production de pommes.

Il faut noter que M. RISPE a constitué un Groupement d'Employeurs pour pérenniser l'emploi entre ces deux activités. Il offre davantage de souplesse et assure un temps de travail plus long aux salariés ce qui réduit le turn-over de façon importante.

En 2012, l'activité se répartit comme suit : la pépinière réalise un chiffre d'affaires de 1 200 000 € et produit 350 000 plants avec une grande majorité de pommiers (+ 40 % par rapport à 2012) . De son côté, l'activité production fruitière a réalisé un chiffre d'affaires de 1 700 000 € (+ 30 % par rapport à 2012) soit 4 500 tonnes de pommes.

En 2014, l'entreprise vise la production et la commercialisation de :

- 600 000 plants de pommiers,
- 100 000 de pruniers
- 35 000 d'abricotiers.

La production des plants se fait en plein champ et dure 2 ans avant de pouvoir être vendue. Ils sont arrachés et conservés racines nues en frigo jusqu'au moment de la vente. Afin de rester compétitif et gagner de nouvelles parts de marché face à ses concurrents, M.RISPE visite régulièrement des plantations et exploitations en Espagne et en Italie, précurseurs dans la production agricole en grand volume.

D'une part, afin de lutter contre « le sharka » maladie virologique originaire d'Espagne, qui se propage sur tous les fruits à noyaux (sauf la cerise) par le biais des pucerons, M. RISPE a réfléchi à de nouvelles techniques de production.

Il travaille en partenariat avec le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes) et les SRPV (Services Régionaux de la Protection des Végétaux) pour expérimenter la culture hors sol des plants dans une serre d'1/2 ha protégée par un filet «insect Proff» qui empêche les pucerons de passer et totalement équipée de l'arrosage par brumisation.

Si cette technique innovante obtient les résultats escomptés, (c'est -à -dire des plants sains qui nécessitent moins de traitements phytosanitaires, une gestion des ressources en eau et une croissance plus rapide avec un meilleur rendement), alors ce concept pourra être réalisé à plus grande échelle.

M.RISPE étudie actuellement la possibilité de déposer un brevet concernant cette technique.

D'autre part, M. RISPE souhaite développer la culture intensive des pommiers comme cela se fait en Italie en passant de 2 500 pieds par ha à 3 500 pieds par ha en resserrant les rangs pour passer de 80 tonnes/ha à 100 tonnes/ha pour les jeunes vergers.

L'entreprise réalise 60 % de son chiffre d'affaires à l'export et souhaite encore se développer vers l'Asie et l'Arabie Saoudite.

Le Val de Loire est la région concurrente en terme de production de plants et de production de pommes.

LE PROJET

M. RISPE souhaite capter de nouveaux clients locaux et nationaux pour la vente de plants et se développer à l'export à la fois pour la vente de pommes et de plants. Pour ce faire, il est indispensable d'augmenter la capacité de stockage froid à la fois pour les plants (5 000 m²) mais aussi pour les fruits (1 400 m²). Les investissements concernent donc les 2 sites : la Mégère et St Benoit.

Les investissements portent sur la création d'une chambre froide et le matériel nécessaire à la réalisation des serres pour les plants.

Le coût total du projet s'élève à 489 245 € sur les trois prochaines années, dont **265 386 €** sont éligibles.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immobilier			
Site saint benoit	196 954 €	0 €	
Voirie et plate forme	32 389 €	32 389 €	
Construction et bardage	75 623 €	75 623 €	
Aménagement station	85 450 €	85 450 €	
Aménagement bureaux	21 697 €	21 697 €	
Sous total 1	412113	215 159 €	
Matériel			
Informatique +équipement bureau	26 905 €	0 €	
Manuracks	14 000 €	14 000 €	
Filets insect proof pare grêle	36 227 €	36 227 €	
Sous total 2	77132	50 227 €	
TOTAL GENERAL(1+2)	489245	265 386 €	

Ces investissements immobiliers et matériels sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

La région sera sollicitée avec un contrat d'appui export lors la deuxième phase d'investissements pour la station fruitière de la Mégère. (le dossier est en cours de constitution).

Le Conseil Général pourrait intervenir, au titre de sa politique « Avenir Entreprise » , au titre des aides aux investissements immobiliers et matériels, à hauteur de **82 713 €**

portant l'aide globale attribuée à ce projet à 82 713 €, soit 16,90 % environ de son coût total.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le Comité Technique « Avenir entreprise » dans sa séance du 11 septembre 2014, considérant que ces investissements permettront :

- de croître la production de pommes de 20 %/ha,
- d'augmenter son chiffre d'affaires de 15 % en 3 ans,
- d'optimiser la croissance et le potentiel de production des plants,
- de limiter l'utilisation de produits chimiques
- de créer de 2 emplois (1 cadre et 1 assistante administrative).

Propose d'accorder à l'entreprise **EARL PEPINIERE RISPE**, au titre de son programme d'investissement,

75 000 € au titre de l'investissement immobilier, soit environ 34,86 % des investissements retenus,

7 713 € au titre de l'investissement matériel, soit environ 15,36 % des investissements retenus.

5) SARL CONDIFRANCE à Beaumont de Lomagne (ECO 01503 – ECO 01504 – ECO 01505)

L'ENTREPRISE

L'entreprise CONDIFRANCE implantée au cœur du village de Beaumont de Lomagne est une société d'expédition créée en 2004 et dirigée par Bruno VOLONTERI. Elle est spécialisée dans le conditionnement et la vente d'ail, oignon et échalote. Elle compte 10 salariés.

Le produit phare de l'entreprise est « l'ail blanc de Beaumont » conditionné à la main. La quasi totalité des produits de l'entreprise sont élaborés à Beaumont auprès des sous-traitants. Ainsi, ce sont 142 agriculteurs « lomagnols » qui traitent de l'ordre de 3 517 tonnes de condiments par an.

CONDIFRANCE propose une gamme et large variété de produits. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit : 50 % ail, 38 % oignon, 6 % échalotte, 6 % divers (échalion, pomme de terre, courges, betteraves).

L'entreprise en forte croissance souhaite se développer à l'export sur les marchés de gros pour les professionnels de la restauration avec un positionnement haut de gamme. Pour ce faire, elle doit augmenter sa capacité de stockage et optimiser l'espace de travail.

L'entreprise réalise 80 % de son chiffre d'affaires en France, axé sur les marchés de gros et cash&carry comme Métro. La répartition des ventes est de 88 % auprès des grossistes et 12 % pour la restauration.

On dénombre plusieurs acteurs majeurs de condiments à Beaumont de Lomagne, Royal Saveur, Jardin du midi, TOP Alliance, LDP. On trouve aussi, l'établissement des Aulx du Sud-Ouest à Cadours. CONDIFRANCE n'est pas positionnée sur le même circuit de distribution car elle travaille principalement pour les grossistes alors que les autres sont davantage sur le marché de la grande distribution.

LE PROJET

Construire un bâtiment sur la zone d'activité de Bordevieille car les locaux actuellement situés au centre ville sont inadaptés pour plusieurs raisons :

- ils sont vétustes,
- la capacité froid est trop faible,
- l'accès par camion est difficile,
- la surface est insuffisante.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immobilier			
Construction bâtiment	995 834 €	0 €	
VRD	284 156 €	284 156 €	
Sous total 1	1 279 990 €	284 156 €	
Matériel			
Bascule	5 795 €	5 795 €	
Racks	29 603 €	29 603 €	
Sous total 2	35 398 €	35 398 €	
Immatériel			
Salons	5 571 €	5 571 €	
Sous total 3	5 571 €	5 571 €	
TOTAL GENERAL(1+2+3)	1 320 959 €	325 125 €	

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

Le Conseil Régional interviendrait à hauteur de 109 132 € et l'Europe interviendrait à hauteur de 123 063 €.

Compte tenu de l'intervention de la Région et de l'Europe, le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de notre politique Avenir Entreprise, au titre des aides aux investissements immobiliers, matériels et immatériels, à hauteur de 106 947 € portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à 339 142 €, soit environ 25,67 % de son coût total.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront :

- d'atteindre 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014,
- d'augmenter le chiffre d'affaires à l'export,
- de créer 2 emplois dont 1 cadre et 1 agent administratif.

propose d'accorder à l'entreprise **SARL CONDIFRANCE**, une subvention au titre de son programme d'investissement :

immobilier : une aide de **100 000 €** soit environ 35,19 % des investissements retenus,

matériel : une aide de **4 719 €** soit environ 13,33 % des investissements retenus,

immatériel : une aide de **2 228 €** soit 40 % des investissements retenus.

6 SAS CELLULOPACK à Castelsarrasin (ECO 01529 – ECO 01530))

L'ENTREPRISE

L'entreprise a été créée le 25 janvier 2013 et domiciliée à la pépinière NOVALIA 82. Elle s'installe 6 mois plus tard à Castelsarrasin.

La société est dirigée par M.Olivier MAS qui détient 27,5 % des parts. On compte 4 fondateurs supplémentaires dont M.Jean-Paul MARI dirigeant de L'UNIVERS DE L'EMBALLAGE.

L'activité consiste à apporter des solutions d'emballages innovantes en cellulose moulée, pour répondre aux besoins du marché de la restauration rapide (en porte-gobelets) et de la restauration hors foyer (barquettes alimentaires).

Cette entreprise a fondé son existence sur l'innovation par la création de produits recyclables, biodégradables et compostables. Leur qualité en « cellulose moulée haute densité » permet des gains importants de transport et de stockage par rapport aux produits concurrents.

On compte 3 opérateurs, 3 conditionneurs et 1 chef de production.

A ce jour CELLULOPACK produit principalement des porte-gobelets. L'entreprise souhaite désormais entrer dans une deuxième phase d'investissements pour produire des barquettes alimentaires destinées aux professionnels de la restauration collective dite « hors foyer ».

CELLULOPACK est dans une démarche de développement durable car elle valorise les déchets de carton d'emballage rejetés par les entreprises. Grâce à cette matière première, elle fabrique des portes-gobelets.

Afin de diversifier son activité dans ce domaine, l'entreprise souhaite innover en produisant des barquettes en cellulose moulée, imperméables et recyclables « Gastro Normes » qui supportent des liaisons entre le froid et le chaud et qui sont compostables.

L'ENVIRONNEMENT

En France, le marché des emballages pour le restaurant « hors foyer » est estimé à 15 milliards d'unités/an. Il a doublé en 10 ans. Le plastique représente 2/3 des volumes contre 1/3 pour les autres matériaux (carton, aluminium...), 10 milliards de barquettes en plastique ont été vendues en France, c'est un marché en forte progression.

Le segment du marché le plus important est celui des produits d'emballages pour les charcuteries et les boucheries. Il est en croissance car les consommateurs continuent à délaisser les rayons à la coupe. Les produits en portion et/ou à réchauffer ont aussi stimulé le marché.

Le segment du marché qui vient ensuite est celui des emballages pour les plats cuisinés pour la Restauration Hors Foyer.

Il existe de nombreux acteurs importants qui proposent des produits en plastique : Kauf, Guillin, Vitembal Linpac...

Le prix des barquettes alimentaires varie en fonction de la taille, de l'épaisseur et du type de matériau utilisé. Les barquettes en plastique affichent les tarifs les plus attractifs du marché. Elles connaissent toutefois une hausse de prix du fait de l'augmentation des prix du pétrole.

Grâce à son outil de production et aux innovations qu'elle a réalisées, la société CELLULOPACK parvient à gagner des marchés en proposant des emballages carton qui disposent des mêmes caractéristiques que ceux fabriqués en plastique (résistance aux corps gras, contact alimentaire) mais avec l'avantage d'être biodégradables et compostables.

LE PROJET

L'entreprise réalise de nombreuses démarches commerciales pour proposer avant tout les barquettes alimentaires au sein de la restauration collective au niveau de Midi-Pyrénées. Elle est en pourparlers avec quelques cuisines centrales et cantines scolaires du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Afin de répondre aux besoins de ces nouveaux clients potentiels, l'entreprise souhaite se doter de machines supplémentaires destinées à la fabrication de barquettes.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Conseil Général
Matériel		
Thermoformeuse	159 620 €	159 620 €
Sous total 1	159 620 €	159 620 €
Immatriel		
Cabinet conseil pour dépôt brevet	6 000 €	6 000 €
Sous total 2	6 000 €	6 000 €
TOTAL GENERAL(1+2)	165 620 €	165 620 €

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

La Région a été sollicitée sur ce programme. Elle a délibéré pour une aide de 464 000 € de subvention correspondant à un programme de 4 541 000 € d'investissements.

S'agissant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, il a été décidé de soutenir ce projet par tranche au rythme des créations d'emplois.

Un premier dossier d'aide de 21 000 € a été accordé lors de la Commission Permanente du 25 novembre 2013 afin d'accompagner l'achat de la première machine et la création des premiers emplois (investissements de 650 000 €).

Compte tenu de l'intervention de la région, le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de notre politique Avenir Entreprise, à hauteur de 17 762 € sur cette deuxième tranche d'investissement soit 10,72 %.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique Avenir entreprise dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront de :

- créer, produire et vendre des barquettes alimentaires recyclables ,
- augmenter son chiffre d'affaires,
- conquérir de nouveaux clients au niveau régional et national,
- créer 2 emplois supplémentaires.

Propose d'accorder à l'entreprise **SAS CELLULOPACK**, au titre de son programme d'investissement, une subvention de **17 762 €** répartie de la façon suivante :

matériel : une aide de **15 962 €** soit 10 % des investissements retenus

immatériel : une aide de **1 800 €** soit 30 % des investissements retenus.

7 SA FOURMENT Christian et Fils à Castelsarrasin (ECO 01466 – ECO 01467-ECO 01542)

L'ENTREPRISE

La manufacture de plumes et duvets située à Castelsarrasin est une entreprise familiale qui existe depuis 1818 au sein de laquelle quatre générations se succèdent. Aujourd'hui, c'est Pascal FOURMENT qui dirige l'entreprise accompagné de sa fille. Nouvellement embauchée, elle assure le développement commercial à l'international et la croissance de la collecte.

L'activité de l'entreprise consiste à collecter, valoriser et traiter les déchets de plumes et duvets issus de la production de palmipèdes pour les réinjecter dans le circuit de la confection.

Les principaux fournisseurs sont les abattoirs mais cet approvisionnement est insuffisant pour répondre à la demande, l'entreprise FOURMENT achète en Italie des ballots de vieux textiles destinés à l'ameublement. Elle se rend régulièrement en Allemagne et en Bulgarie pour s'approvisionner en couché.

L'activité se décompose de trois manières :

- trempage, essorage, séchage et tri des plumes et duvets bruts dits neufs issus de la filière palmipède. Pour avoir un ordre d'idée, il faut 6 canards pour faire 1 Kg de plumes,
- tri, lavage, séchage de vieux textiles de type couettes, oreillers, couvre-lits, doudounes importés (friperie),
- le négoce ou semi-négoce auprès de professionnels des plumes et duvets (abattoirs).

L'établissement, en forte croissance, compte 14 salariés et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 3 803 660 € soit une croissance de 20 % par rapport à 2012 et de 5 % par rapport à 2011.

90 % de la production est expédiée à l'international particulièrement en Asie, Maroc, Bulgarie.

Les plumes et duvets n'ont pas d'équivalent en terme calorifique, de restitution de chaleur et de durabilité. Les plumes que conditionne l'entreprise, sont vendues aux grands comptes industriels du textile pour garnir des doudounes, des couettes, des oreillers, des matelas. L'entreprise a le label « plumes des Pyrénées » gage de qualité en France et à l'export.

L'entreprise FOURMENT CHRISTIAN et FILS a engagé une opération « sauvegarde de la plume », car elle souhaite valoriser les déchets et le recyclage des plumes et duvets (plumes brutes) par la récupération et la collecte auprès des producteurs de canards et oies en Midi -Pyrénées. Ils sont rémunérés entre 10 et 15 centimes la tête. Pour l'année 2012, 1 tonne a déjà été récoltée au niveau local.

Très sensibilisée aux normes environnementales et au recyclage, Julie FOURMENT a aussi décidé de mettre en place un partenariat avec Emmaüs pour collecter des produits en fin de vie (vieux articles, couettes, couvre-lits oreillers, doudounes,...) pour diminuer les importations de textile. Cette démarche, en cours d'expérimentation, vise à former le personnel d'Emmaüs au « bon tri », reconnaître au toucher de la plume par rapport à du synthétique. L'entreprise rémunère Emmaüs entre 0,5 et 1 €/Kg.

L'entreprise adhère à un groupement de manufactures qui compte 4 établissements. Ce groupement offre une meilleure maîtrise du marché et permet de valoriser le savoir-faire « made in France » à l'export.

La manufacture FOURMENT a su « tisser » au fil du temps un partenariat durable avec Pyrenex et Castex, entreprises françaises de fabrication de doudounes haut de gamme.

Le marché des plumes et duvets est en tension. La demande est plus forte que l'offre, ce qui procure une marge de progression importante pour la société FOURMENT. C'est pour cette raison, que dès 2012, Julie FOURMENT, nouvellement diplômée a décidé de développer « la ramasse » auprès des producteurs locaux.

LE PROJET

Le projet consiste à acquérir un nouveau mélangeur pour le traitement des plumes.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immobilier			
Electricité	86 151 €	86 151 €	
Sous total 1	86 151 €	86 151 €	
Matériel			
Mélangeur	140 000 €	140 000 €	
Sous total 2	140 000 €	140 000 €	
Immatériel			
Salons professionnels	2 500 €	2 500 €	
Sous total 3	2 500 €	2 500 €	
TOTAL GENERAL(1+2+3)	228 651 €	228 651 €	

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

Le Conseil Régional n'a pas souhaité intervenir, compte tenu du faible montant des investissements. Toutefois, la région examinera un nouveau dossier lorsque l'entreprise sera prête à réaliser un contrat d'appui pour mission export.

Le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de notre politique Avenir Entreprise, à hauteur de 30 446 € portant l'aide globale à 13,31 % environ du coût total du projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront :

- Elargir le portefeuille de clients en Europe pour atteindre (50 % Europe, 40 % Asie),
- Augmenter le chiffre d'affaires de près de 20 % en 3 ans,
- créer 4 emplois : 1 ramasseur, 2 personnes à la production, 1 commercial (recrutement réalisé, il s'agit de Julie FOURMENT)

propose d'accorder à l'entreprise **SA FOURMENT Christian et Fils**, au titre de son programme d'investissement une subvention de **30 446 €** répartie de la façon suivante :

immobilier : une aide de **19 384 €** soit 22,5% des investissements retenus,
matériel : une aide de **10 500 €** soit 7,5 % des investissements retenus,
immatériel : une aide de **562 €** soit 22,48 % des investissements retenus.

8) SARL SUD PROJET à Labastide St Pierre (ECO 01539)

L'ENTREPRISE

La société SUD PROJET a été créée en juillet 1994 par M. Alban Tristan afin de répondre aux besoins d'ingénierie exprimés par les donneurs d'ordres aéronautiques et des entreprises du secteur agricole et agro-industriel.

D'abord installée dans des locaux situés route d'Albefeuille Lagarde à Montauban, le développement de la société a conduit, en juin 2008, M. Alban Tristan à installer l'activité de son entreprise dans un nouveau bâtiment situé sur la ZA de Lauzard (commune de Labastide Saint Pierre).

Ce bâtiment, financé avec l'aide d'une SCI et installé sur un terrain suffisamment grand pour assurer le développement de l'entreprise, n'avait à l'époque fait l'objet d'aucune subvention publique.

En 2013, M. Alban Tristan s'est associé à 2 sociétés Toulousaines (ESTEVE SA et la SCOP AEREM) pour créer la société NODEA. Leur objectif est de pouvoir répondre aux exigences des donneurs d'ordres aéronautiques qui souhaitent avoir un partenaire unique et de taille significative pour tout ce qui touche aux outillages.

Le siège social de NODEA avait été placé à Labastide Saint Pierre compte tenu que c'est le seul site à disposer de foncier (Esteve et Aerem étant situés à Toulouse et ne disposant pas de capacité d'extension).

En parallèle à ces démarches de l'entreprise, R.F.F a poursuivi ses études concernant le tracé de la future Ligne à Grande Vitesse Toulouse-Bordeaux. Ce tracé impacte une partie du terrain appartenant à Sud Projet et rend donc impossible les extensions de bâtiments prévus dans le cadre du développement de NODEA.

Sud Projet se positionne en accompagnant des entreprises industrielles pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans la réalisation de machines spéciales, ligne de production ou outillages.

L'entreprise est composée, autour de M. Alban Tristan d'une équipe motivée et compétente en ingénierie et production intégrée. Elle dispose aussi des installations techniques adaptées pour fabriquer les machines spéciales conçues par l'équipe d'ingénieurs.

L'offre de Sud Projet s'adresse à une clientèle composée d'entreprises industrielles de toute taille qui évoluent dans les secteurs de l'Agro-alimentaire, du Textile, de l'Automobile, de l'Aéronautique ou du ferroviaire.

Elle propose à ces entreprises ses compétences en matière d'ingénierie pour la conception de machines spéciales ainsi que des capacités pour la fabrication de ces machines. Le service est donc total : depuis la conception, en passant par la fabrication et jusqu'à la livraison.

Le marché de la conception/réalisation de machines spéciales est relativement dense avec des nombreux intervenants. La concurrence est intense et les entreprises cherchent à se spécialiser sur des secteurs d'activités spécifiques.

Sud Projet travaille principalement dans les secteurs de l'Agro-alimentaire et de l'Aéronautique. Elle cherche à se spécialiser dans la conception et la fabrication d'outillages pour le secteur aéronautique. C'est dans cette perspective qu'elle participe activement au groupement NODEA.

LE PROJET

Le projet consiste à réaliser un audit stratégique de l'entreprise afin d'accompagner son dirigeant dans la recherche de solutions concrètes et chiffrées pour le développement de son activité. Pour ce faire, l'entreprise va mobiliser ses moyens humains et souhaite faire appel à un cabinet spécialisé pour l'accompagner dans la démarche.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Général	Conseil
Immatériel			
Salaires	35 000 €	35 000 €	
Prestation intellectuelle	10 800 €	10 800 €	
TOTAL GENERAL	45 800 €	45 800 €	

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général ;

Compte-tenu de la taille du dossier (moins de 50 000 € d'investissements) le Conseil Régional n'a pas souhaité participer.

Le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de notre politique Avenir Entreprise, à hauteur de 7 500 € portant l'aide globale à 16,37 % environ du coût total du projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir Entreprise dans sa séance du 11 septembre 2014, considérant que ces investissements permettront :

- d'identifier les solutions d'extension ou de relogement suite au tracé de la LGV
- de réaliser un chiffrage des différentes solutions envisagées
- de mettre en place un plan d'action stratégique
- de maintenir de l'activité et des emplois
- d'accueillir en Tarn-et-Garonne le groupement NODEA

propose d'accorder à l'entreprise **SARL SUD PROJET** à Labastide St Pierre, au titre de son programme d'investissement immatériel une subvention de **7 500 €**

9) COOPERATIVE COOPEX APIFRUIT à Montauban (ECO 01414)

L'ENTREPRISE

1964 : création de la COOPEX à l'initiative d'un groupe de producteurs dans le but de structurer la vente des poires de différentes coopératives.

2003 : création de la structure de vente FRUGAM, une SAS filiale de COOPEX APIFRUIT.

2004 : l'entreprise développe sa marque APIFRUIT et adapte ses produits à la marque grâce à l'aide de la Région et du Département

2008 : Extension et réhabilitation des locaux industriels

2012 : Arrivée de Bertrand JOYEUX Directeur pour remplacer M.ROUX

La spécialité de COOPEX APIFRUIT est leader français du fruit cuit sous vide 100 % naturel à destination des professionnels. Elle travaille avec toutes sortes de fruits (pommes, poires, pêches, prunes, pruneaux, figues, ananas...). Son activité industrielle lui permet de transformer 4000 tonnes de fruits par an, majoritairement des pommes et des poires.

L'entreprise se positionne en amont de la production agro-alimentaire puisqu'elle est présente directement sur les vergers. COOPEX APIFRUIT utilise essentiellement les fruits de ses adhérents et sont 100% français.

Elle suit le plan PNNS (Plan National Nutri-Santé) du Ministère de la Santé, dont l'un des volets majeurs est la nutrition.

Elle développe de nombreux projets innovants et notamment un savoir-faire unique dans la transformation des fruits d'écart, protégé par une marque déposée sous le label « APIFRUIT ».

Les 3 principaux apporteurs en matière première se répartissent de la manière suivante : 51 % par les Vergers de Blue Whale, 11 % par Blue Whale SA et 6 % par la SICA SIVAL.

COOPEX APIFRUIT, a pour coeur de métier la fabrication de conserves qu'elle décline selon deux grands axes :

- la conserve classique en boîte de gros volume (ex : 5kg de fruits au sirop)
- la conserve en sac souple de 3 kg (conditionnement aluminium ou plastique sous vide pasteurisé appelé « 5e gamme »).

Le concept « 5e gamme » est un fruit pelé, pasteurisé sous vide, dans un emballage souple, prêt à être consommé, avec une durée de vie de 3 mois (emballage plastique) ou 36 mois (emballage aluminium).

L'entreprise réalise 87 % de chiffre d'affaires auprès de la restauration collective, le reste est réparti entre les grossistes et le négoce.

Malgré ses efforts en matière d'innovation le chiffre d'affaires de l'entreprise stagne depuis 6 ans et le résultat ne cesse de baisser. Elle doit donc dynamiser le marché de la RHD (Restauration Hors Domicile). Sa nouvelle stratégie consiste à diversifier son offre en mettant au point de nouvelles recettes comme une nouvelle gamme de champignons. Le but est de donner à l'équipe commerciale les armes suffisantes pour développer les ventes et le chiffre d'affaires à court terme. Pour ce faire, elle souhaite créer un poste supplémentaire de commercial pour développer la Région Parisienne.

Un effort tout particulier est conduit pour créer des partenariats plus forts et plus solides avec les industriels pour accéder au marché français des distributeurs.

L'offre commerciale est revisitée et va proposer une nouvelle gamme avec une autre segmentation (conditionnement 3 Kg) :

Clientèle existante :

- Restauration Hors Domicile (restauration collective, hôpitaux, écoles...) représentant 60% des clients ;
- industriels agro-alimentaires (Davigel, Boncolac,...) ;

- grossistes en épicerie ou en fruits et légumes.
- sociétés de restauration commerciale (Cafétéria Casino, Flunch, Courte Paille,...) secteur de la boulangerie pâtisserie.

LE PROJET

Le projet consiste à investir dans du matériel de production afin de lancer une nouvelle gamme de champignons frais sous vide.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Conseil Général
Matériel		
Thermoformeuse	145 000 €	145 000 €
Doseur poudre et liquide	33 665 €	
Dégrilleur	12 500 €	
Peleuse	145 000 €	
Formeuse cartons	37 585 €	
Operculeuse skin	90 000 €	
Sous total	463 750 €	145 000 €
TOTAL GENERAL	463 750 €	145 000 €

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général .

Le Conseil Régional propose une aide de 34 781 € et l'Europe une aide de 39 186 €.

S'agissant d'investissement matériel, le Grand Montauban ne dispose d'aucune politique d'aide, ils nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en capacité juridique d'intervenir sur ce dossier.

Le Conseil Général pourrait intervenir, dans le cadre de notre politique Avenir Entreprise, à hauteur de 18 750 € portant l'aide globale à 92 717 € soit 19,99 % du coût total du projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du 11 septembre 2014, considérant que ces investissements permettront :

- d'atteindre 10 % de chiffre d'affaires en GMS
- de dégager une marge plus importante
- de conquérir de nouvelles parts de marché au niveau national puis export
- de créer 1 poste de cadre commercial (déjà créé), 2 postes à la production et 1 poste d'agent administratif

propose d'accorder à l'entreprise COOPEX à Montauban, au titre de son programme d'investissement matériel, une subvention de **18 750 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître, pour chacun des trois types d'aide de la politique « Avenir Entreprise », votre décision quant à l'octroi des aides sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seraient éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

- sur l'article 20422, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immobilier.

Autorisation de programme (FIES) 2014	300 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	52 434 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	230 441 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	282 875 €
Disponible	17 125 €

- sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel.

Autorisation de programme (EIPE) 2014	100 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	7 284 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	76 475 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	83 759 €
Disponible	16 241 €

- sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immatériel.

Autorisation de programme (FIEA) 2014	16 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	845 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	15 015 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	15 860 €
Disponible	140 €

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique Avenir entreprise réuni le 11 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

1) investissements immobiliers :

- 23 322 € à l'entreprise « SAS AST » à Bressols, pour la réalisation d'une cabine de grenailage, une cabine de thermolaquage et peinture ;
- 12 735 € à l'entreprise « SARL REDON » à Septfonds, pour l'extension du bâtiment destiné à l'atelier et au magasin ;
- 75 000 € à l'entreprise « EARL PEPINIERE RISPE ET FRUITS » à Moissac, pour la création d'une chambre froide ;
- 100 000 € à l'entreprise « SARL CONDIFRANCE » à Beaumont de Lomagne, pour la construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de Bordevieille ;
- 19 384 € à l'entreprise « SA FOURMENT CHRISTIAN ET FILS » à Castelsarrasin, pour des travaux d'électricité ;

2) investissements en matériel :

- 14 926 € à l'entreprise « SARL FRANCE CHARPENTE » à Castelsarrasin, pour l'acquisition d'une scie dynamique ;
- 3 905 € à l'entreprise « SAS AST » à Bressols, l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation d'une cabine de grenailage, une cabine de thermolaquage et peinture ;
- 7 713 € à la société « EARL PEPINIÈRE RISPE ET FRUITS » à Moissac, pour l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des serres pour les plants ;
- 4 719 € à la société « SARL CONDIFRANCE » à Beaumont de Lomagne, pour l'acquisition de matériel dans la construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de Bordevieille ;
- 15 962 € à l'entreprise « SAS CELLULOPACK » à Castelsarrasin, pour l'acquisition de machines supplémentaires destinées à la fabrication de barquettes ;
- 10 500 € à l'entreprise « SA FOURMENT CHRISTIAN ET FILS » à Castelsarrasin, pour l'acquisition d'un nouveau mélangeur pour le traitement des plumes ;
- 18 750 € à l'entreprise « COOPERATIVE COOPEX APIFRUIT » à Montauban, pour son investissement dans du matériel de production pour le lancement d'une nouvelle gamme de champignons frais sous vide ;

3) investissements immatériels:

- 2 925 € à l'entreprise « SARL FRANCE CHARPENTE » à Castelsarrasin
- 2 228 € à l'entreprise « SARL CONDIFRANCE » à Beaumont de Lomagne, pour sa participation à des salons ;
- 1 800 € à l'entreprise « SAS CELLULOPACK » à Castelsarrasin, pour le dépôt de son brevet ;
- 562 € à l'entreprise « SA FOURMENT CHRISTIAN ET FILS » à Castelsarrasin, pour sa participation à des salons professionnels ;
- 7 500 € à l'entreprise « SARL SUD PROJET » à Labastide Saint Pierre, pour la réalisation d'un audit d'entreprise ;

- Impute les dépenses correspondantes l'article 20422, sous-fonction 93 du budget départemental pour l'aide aux investissements en immobilier et sur les crédits inscrits à l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel et en immatériel.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET